

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017

**Etaient présents** : MM. VUAILLAT Bernard, DELORME Philippe, MONNET Richard, Mmes GALOT Cécile, MATHIEU Christine, MM. BARRAS Pierre, DOUSSET Matthieu.

**Excusés** : Mme JULLIARD Hélène (pouvoir à Mme MATHIEU Christine), MM. LECHARTIER Marc-Antoine (pouvoir à M. MONNET Richard), MATHIEU Etienne (pouvoir à M. VUAILLAT Bernard).

**Secrétaire de séance** : Mme MATHIEU Christine.

Conformément à l'ordre du jour annoncé, le maire aborde les sujets suivants :

### 1°) **Approbation du compte rendu du conseil du 18 septembre 2017**

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

### 2°) **Décisions modificatives**

Fonctionnement :

Syndicat d'Energie : solde cotisation 4851,30 €

Subventions de 200 € au Sou des Ecoles et 200 € à l'Echo de la Valsérine

Investissement :

32000 € de complément pour travaux de voirie

20000 € participation Conseil Départemental pour le Petit-Forens à passer sur 2017 (au lieu de 2016)

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

### 3°) **Délibération : Commission sécurité domaine nordique Hautes Combes**

Commission sécurité nordique Hautes Combes : Intervention auprès des préfets de l'Ain et du Jura afin que le SDIS du Jura intervienne pour les secours sur les Closettes.

Délibération prise pour la commission intercommunale de sécurité.

### 4°) **Réforme statutaire CCPG eaux pluviales**

La CCPG reprend la compétence Eaux et Ruissellements.

Elle interviendra pour les eaux pluviales mais la commune de Chézery-Forens réalisera les travaux sur les eaux de ruissellements et sera remboursée par la CCPG.

### 5°) **Délibération tarifs frais de secours**

Les frais de secours sur piste augmentent de 2%.

### 6°) **CCPG : fonds de concours épicerie, SEMCODA : bail emphytéotique**

Fond de concours épicerie serait compris entre 50 000 € et 100 000 €. Cette aide sera cumulable avec d'autre. Délibération OK.

Bail emphytéotique : projet établi par la SEMCODA, pour un montant de 402 000 € afin d'inclure les

32 000 € d'aménagements extérieurs. Il restera 132 000 € à la charge de la commune. Projet accepté.

#### **7°) Assurances**

L'étude réalisée avec la Maif générerait 2047 € d'économie par rapport aux assurances actuelles avec Groupama.

La responsable de Groupama souhaite revoir l'éventuel remboursement de 1000€ sur les dégâts des eaux d'un HLL du camping. Monsieur le Maire doit reprendre contact avec eux.

#### **8°) Numérisation Etat Civil**

Le coût étant très élevé, le conseil décide de ne pas la réaliser.

#### **9°) Indemnité de conseil Trésorier**

Le conseil refuse de verser l'indemnité de conseil.

#### **10°) Taxe de séjour**

La CCPG ayant pris la compétence Tourisme, elle appellera et encaissera les taxes de séjour de l'ensemble des hébergeurs de la commune.

#### **11°) Questions diverses**

- Une convention est signée avec la Trésorerie qui fixe les montants pour les non-valeurs en recouvrement.
- Sommes versées aux associations pour les essais rallye ;  
attributions : JSP : 200 € - Echo de la Valserine : 200 € - Amicale des Jeunes : 200 €  
CCAS : 200 € - Bibliothèque: 200 € - Sou des Ecoles : 400 € (en prévision de la classe transplantée en 2018).
- Exonération de la taxe d'habitation : une compensation sera reversée à la commune.
- Les contrats aidés sont maintenus.
- Pont du Troublery : Matthieu DOUSSET attend une réponse de l'entreprise.
- Information d'ENEDIS concernant les compteurs LINKY.
- Muriel BENIER confirme l'attribution d'une subvention de 659,28 € par le Département pour la restauration d'un registre paroissial.
- Remerciements du comité d'organisation du Treck des Pompiers.

La séance est levée à 19 heures.

Le Maire,  
Bernard VUAILLAT



Le secrétaire de séance,  
Christine MATHIEU.